**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises** **P1**

**Rapport "Actions régionales en faveur de la filière salicole"**

Le Conseil Régional,

**VU** les articles 107 et 108 et suivants du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

**VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**VU** le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-1 et suivants, L 1611- 4, L 4221-1 et suivants,

**VU** les articles D330-2 et D343-21 du code rural et de la pêche maritime,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table… »,

**VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,

**VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le rapport « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable », ainsi que le Budget primitif 2023, notamment son programme « Agir pour les secteurs

pêches et aquacoles »,

**VU** le règlement budgétaire et financier,
**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE CONNAISSANCE
du rapport « Actions régionales en faveur de la filière salicole ».

D'ABROGER
le précédent règlement d'intervention « aide à l'installation des saliculteurs » approuvé par décision de la Commission permanente du 23 novembre 2018.

D'APPROUVER
le nouveau règlement intervention « aide à l'installation des saliculteurs » figurant en annexe 1.

D'APPROUVER
le nouveau règlement intervention « aide aux investissements productifs salicoles » figurant en annexe 2.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/03/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs